

Consultation du BAPE sur la gestion de l'eau

QUESTION : Quelles sont les démarches du ministère de l'Environnement pour le marais de East Hereford ?

RÉPONSE :

Tout d'abord, une précision s'impose à propos du marais East Hereford, le milieu humide dont il est question est une tourbière ombrotrophe localisée à proximité du poste de compression du gazoduc TQM-PNGTS.

Cette tourbière constitue un écosystème peu commun dans le sud du Québec et abrite une population d'une espèce de plante rare : Le platanthère à gorge frangée (*Platanthera blephariglottis*). Cette plante est inscrite sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, mais elle ne possède pas de statut fixé par règlement, i.e., plante menacée ou plante vulnérable, qui lui assurerait une protection entière.

Néanmoins, ces faits ont amené la compagnie TQM à modifier le tracé du gazoduc ainsi que l'emplacement retenu pour le poste de compression de manière à éviter des empiètements dans la tourbière. La proposition initiale aurait entraîné la disparition de plus de 50% de la superficie du milieu humide.

Le rapport d'analyse environnementale produit par la Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre, qui recommandait l'autorisation du projet, avait conclu que le Platanthère à gorge frangée serait entièrement protégée puisque le promoteur avait décidé de déplacer le poste de compression. C'est donc la proposition finale de tracé de TQM qui a été retenue et autorisée par le Ministère.

Lors des visites effectuées dans le secteur d'East Hereford, cet automne, nous avons pu constater que la localisation du tracé respectait les plans déposés lors du processus d'autorisation.

Même s'il a été conclu que ce tracé générerait peu d'impacts, signalons tout de même que les perturbations locales engendrées par les travaux de construction d'un projet de cette ampleur peuvent être impressionnantes, mais celles-ci demeurent temporaires puisqu'une remise en état des lieux est prévue pour l'été prochain.

La Direction régionale du ministère de l'Environnement a examiné la tourbière le 24 novembre 1998, lors d'une visite hebdomadaire du chantier. La tourbière a semblé en bon état, mais nous n'avons pas détecté la présence de platanthères. Cela peut s'expliquer soit par le fait que les parties aériennes de la plante sont disparues à cette époque, ou bien par le fait que le nombre des tiges en fructification qui pourraient subsister à la fin de l'automne est peu élevé.

Environ 7 000 individus de cette espèce avaient été dénombrés dans la tourbière lors de la réalisation des inventaires de plantes rares effectué durant l'été 1997 par le promoteur.

L'inspection de novembre dernier n'a pas montré si des impacts résiduels significatifs persistaient. Le niveau d'eau dans la tourbière semble être demeuré stable malgré le pompage de l'eau hors de la tranchée du gazoduc, en périphérie. Toutefois, est-il possible que les patrons de drainage aient été modifiés à long terme et que cette modification mette en danger la survie de la colonie de platanthères ? Seule une visite d'inspection réalisée durant la période où la plante est facilement visible permettra d'apporter un début de réponse à cette question.

Le Ministère prévoit retourner sur les lieux lors de la prochaine saison végétative afin d'établir les conditions de cet écosystème et pour comparer nos observations avec les résultats de l'inventaire de 1997 de manière à déterminer s'il y a eu changement dans la population de platanthères.

Enfin, le Ministère a exigé un suivi post-construction de TQM lors de l'autorisation du projet. Le promoteur devra donc déposer, un an après la mise en exploitation de la conduite, un rapport du programme de suivi du projet démontrant l'efficacité des mesures d'atténuation appliquées, notamment dans le secteur de la tourbière.

Direction régionale de l'Estrie
Ministère de l'Environnement du Québec

1999-05-12